

Animation et sport en Bourgogne-Franche-Comté : des conditions d'emploi qui incitent à la multi-activité

La Bourgogne-Franche-Comté compte 20 700 salariés dans le sport et l'animation en 2015. Des métiers aux conditions d'emploi plus difficiles, avec un quart seulement de CDI et des rémunérations plus faibles. Près des deux tiers des postes du secteur sont en effet exercés au sein des structures associatives, dont les budgets dépendent grandement des subventions publiques. Celles-ci se tournent vers des personnels souvent jeunes, plus à même d'accepter ces conditions d'emploi, notamment des contrats courts. Cette précarité explique la très forte multi-activité des salariés du sport et de l'animation : 57 % d'entre eux ont occupé au moins deux postes différents sur l'année. Seul un tiers des multi-actifs font du sport ou de l'animation leur activité principale, la moitié d'entre eux exercent en outre et principalement un autre métier et les autres ne sont que très occasionnellement salariés. Face à la difficulté de vivre de l'activité salariée, le micro-entrepreneuriat se développe. Dans l'animation, les conditions d'emploi amènent de nombreux salariés à opter pour une réorientation professionnelle.

Hugo Andrieu, Benoît Leseur (Insee)

En Bourgogne-Franche-Comté, 20 700 personnes occupent un poste salarié dans les métiers du sport et de l'animation en 2015 (*définitions*). Elles représentent 1,7 % des actifs en emploi de la région, autant qu'en France métropolitaine, et exercent le plus souvent comme moniteurs, éducateurs sportifs, animateurs ou directeurs de centre socioculturel et de loisirs. Ces dénominations regroupent des activités très variées : encadrement d'enfants en colonie de vacances, animations régulières ou ponctuelles dans des centres sociaux, accompagnement périscolaire, entraînement sportif, accompagnement en montagne, coaching, etc. L'animation concentre l'essentiel de l'activité du secteur, avec 70 % des postes, contre 30 % pour le sport.

1 Beaucoup de postes d'animateurs socioculturels et de loisirs sont des contrats courts

Nombre, durée et volume horaire des postes salariés en Bourgogne-Franche-Comté en 2015

	Nombre de postes (milliers)	Part de postes principaux (%)	Nombre de jours par an	Nombre d'heures par an	Salaire horaire net en euros
			Médiane	Médiane	Médiane
Moniteurs et éducateurs sportifs	7,0	52	236	414	10,3
<i>dont postes principaux (*)</i>	3,7	100	360	1 455	10,1
Animateurs socioculturels et de loisirs	15,6	33	55	85	9,6
<i>dont postes principaux (*)</i>	5,2	100	360	1 173	8,9
Directeurs de centres socioculturels et de loisirs	0,7	62	360	1 166	10,9
Ensemble des métiers du sport et de l'animation	23,3	40	109	139	9,8
Ensemble des métiers (**)	1 643,6	65	360	1 016	10,2

Lecture : La moitié des postes de moniteurs et éducateurs sportifs durent moins de 236 jours.

La moitié des postes de moniteurs et éducateurs sportifs comptent moins de 414 heures travaillées par an.

(*) poste principal (voir définitions)

(**) Ensemble de tous les postes salariés de la région

Source : Insee, DADS 2015, fichier postes au lieu de travail

Sur la période récente, la demande croissante d'activités sportives et de loisirs et certaines mesures, comme la réforme des rythmes scolaires, ont contribué au développement de ces métiers. Bien qu'abandonnée depuis par de nombreuses communes, cette réforme a eu un impact fort sur les activités périscolaires en 2015.

Contrats précaires, rémunérations plus basses

Les métiers du sport et de l'animation offrent des emplois aux conditions d'emploi peu favorables. Les contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ne représentent qu'un quart des postes, moitié moins que dans l'ensemble des métiers de la région. La formule la plus répandue est le contrat à durée déterminée (CDD), 38 % des postes du secteur contre 14 % pour l'ensemble de l'économie régionale. Viennent ensuite les contrats aidés (7 % contre 2 %), puis des formes extrêmement diverses de contrats. Les rémunérations dans le sport et l'animation sont relativement basses, avec un salaire médian de 9,8 € net par heure, contre 10,2 € pour l'ensemble des salariés de la région (figure 1).

En fait, la précarité est particulièrement forte dans l'animation. Les postes demandent peu d'expérience professionnelle, d'où un salaire médian plus bas : 9,60 € net par heure. Surtout, ils sont souvent de courte durée, la moitié des contrats durent moins de 55 jours par an, et correspondent pour près des deux tiers à des postes annexes appelés communément « petits boulots ». Cela tient pour partie au caractère saisonnier de l'animation, avec une activité qui se concentre davantage sur les périodes de vacances scolaires.

2 Le sport et l'animation plus présents dans le Doubs

Nombre et répartition des postes ETP (*), part de l'associatif en Bourgogne-Franche-Comté en 2015

	ETP		
	Nombre d'ETP	Nombre d'ETP pour 1 000 habitants	Part de l'associatif (%)
Doubs	1 612	3,0	71
Nièvre	627	3,0	66
Côte-d'Or	1 260	2,4	53
Haute-Saône	556	2,3	73
Jura	596	2,3	63
Yonne	764	2,2	51
Territoire de Belfort	305	2,1	53
Saône-et-Loire	1 069	1,9	53
Bourgogne-Franche-Comté	6 790	2,4	61
France métropolitaine	164 993	2,6	57

(*) ETP = Équivalent temps plein

Source : DADS 2015, fichier postes au lieu de travail

Le niveau de rémunération des métiers du sport et de l'animation s'explique par les budgets limités des structures employeuses, souvent dépendantes des subventions publiques. Dans le cadre associatif, le salaire médian des professionnels du secteur est en effet de 9,7 € net par heure, et même de 9,5 € dans le cas de l'animation. Dans les autres types de structures à l'inverse, les rémunérations sont semblables à celles pratiquées dans l'ensemble de l'économie régionale.

Des emplois majoritairement associatifs

Les métiers du sport et de l'animation sont pour une grande majorité exercés au sein d'associations, une tradition issue des mouvements sportifs et d'éducation populaire datant de la fin du 19^e siècle. Ces activités étaient prises en charge par des bénévoles et ce jusque dans les années 80, où ce secteur s'est structuré, professionnalisé dans le cadre des politiques publiques alors mises

en œuvre. En Bourgogne-Franche-Comté, les associations emploient 61 % des ETP du secteur, légèrement plus qu'en France métropolitaine (figure 2).

Ces proportions varient selon les départements. En Haute-Saône, ce sont près des trois quarts des ETP du secteur qui s'exercent dans ce type de structures. Dans l'Yonne, où le poids des associations dans le sport animation est le plus bas de la région, celles-ci représentent tout de même légèrement plus de la moitié des ETP.

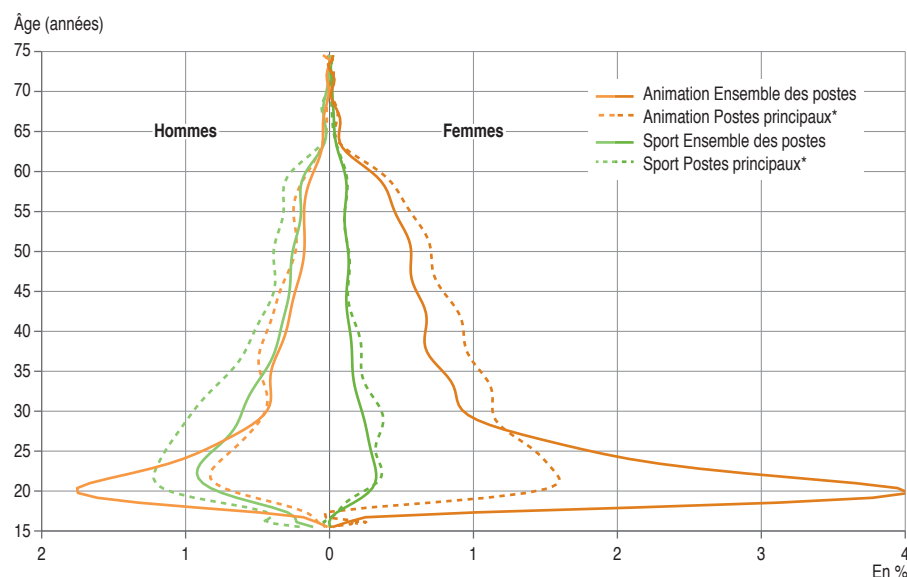
Des salariés plutôt jeunes, en majorité des femmes

Les salariés du secteur sont jeunes : l'âge moyen est de 34 ans dans le sport et de 31 ans dans l'animation, contre 40 ans en moyenne pour l'ensemble des salariés de la région (figure 3). Avec moins d'expérience à valoriser, et parfois la difficulté d'associer travail et études, les jeunes sont davantage disposés à accepter les conditions d'emploi qui leur sont offertes. Dans l'animation, de nombreux postes sont occupés par des jeunes titulaires d'un Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa). En 2018, 1 440 Bafa ont été délivrés dans la région, un nombre légèrement en baisse par rapport aux années précédentes. Une majorité des salariés du secteur sont des femmes, 57 %. Dans l'animation, elles représentent deux tiers des salariés, en revanche, dans le sport, on ne compte qu'un quart de femmes.

Les activités sportives et les compétences que cela requiert sont traditionnellement perçues comme plus « adaptées » à des profils masculins¹, alors que l'animation est vue comme relevant plus de profils féminins. Ces idées reçues, ancrées dans la conscience collective, auraient tendance à orienter les hommes et les femmes dans l'un ou l'autre domaine.

3 60 % des salariés de l'animation ont moins de 30 ans

Pyramide des âges des salariés du sport et de l'animation en Bourgogne-Franche-Comté en 2015



(*) postes principaux (voir définitions)

Source : Insee, DADS 2015, fichier postes au lieu de travail

¹ Voir Femmes et travail dans les métiers de l'animation, Yves Raibaud

Une forte multi-activité, signe d'une difficulté à vivre d'un emploi dans le sport ou dans l'animation

Les salariés du sport et de l'animation occupent 23 300 postes dans ce secteur, mais également 20 500 postes hors sport animation. Ils ont très souvent recours à la multi-activité (*définitions*) : 57 % d'entre eux ont occupé au moins deux postes dans l'année, contre 27 % pour l'ensemble des salariés de la région.

Pour un tiers des multi-actifs, l'activité principale est dans le sport animation, ce qui indique une difficulté à vivre d'un emploi dans ce secteur. Pour ces professionnels, qui cherchent un complément de revenu ailleurs, 13 % de leur temps de travail consiste en des contrats hors sport animation, dont un quart de contrats comme agent ou employé de la fonction publique, un cinquième dans les services aux particuliers. Dans l'animation, c'est 16 % du temps travaillé qui l'est hors sport animation.

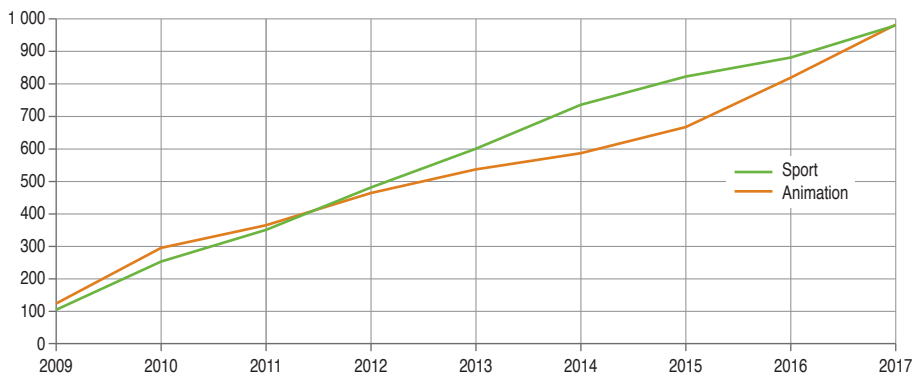
Deux tiers des multi-actifs du secteur ne font pas du sport ou de l'animation leur activité principale

Près de la moitié des multi-actifs du sport animation ont une activité principale dans un autre secteur. Pour eux, les contrats courts du sport et de l'animation sont l'opportunité d'obtenir de nouvelles sources de revenus et parfois aussi d'exercer une passion. Ils exercent principalement dans d'autres secteurs surtout en tant que professeur, agent ou employé de la fonction publique. L'animation et le sport ne représentent pour eux que 12 % de leur temps de travail.

Le restant des multi-actifs, un cinquième environ, n'ont pas de poste principal, ni dans le sport animation, ni ailleurs. Souvent jeunes (25 ans d'âge moyen contre 31 ans

4 Autant de micro-entrepreneurs dans le sport que dans l'animation

Évolution du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs (*) entre 2009 et 2017 en Bourgogne-Franche-Comté



(*) Est considéré comme économiquement actif un micro-entrepreneur ayant déclaré un chiffre d'affaire positif dans l'année.
 Champ : micro-entrepreneurs ayant comme activité principale l'animation (Arts, spectacles et autres activités récréatives - codes NAF : 8899A, 8899B, 9329Z et 9499Z) ou le sport (activités sportives - codes NAF : 8551Z, 9311Z, 9319Z)
 Ce champ est différent de celui de la nomenclature PCS des professions utilisée dans la publication.
 Source : Acoess-Urssaf

pour l'ensemble des multi-actifs), pas encore insérés sur le marché du travail, ils cumulent des contrats courts pour acquérir de l'expérience professionnelle ou obtenir, quand ils sont en étude, un petit revenu en parallèle. Ces multi-actifs consacrent dans l'ensemble la moitié de leur temps travaillé au sport animation, mais aussi 28 % à des postes d'agent ou employé de la fonction publique et 18 % aux métiers de service direct aux particuliers. Même lorsqu'elle est vécue comme une opportunité, la multi-activité demeure une situation difficile : se partager entre plusieurs postes complique l'organisation du travail.

Face à la précarité, la stratégie du micro-entrepreneuriat

Depuis sa mise en place il y a dix ans, le micro-entrepreneuriat s'est fortement développé dans le secteur. Entre 2009 et 2017, le nombre de micro-entrepreneurs dans

le « sport » et dans les « arts, spectacles et activités récréatives » – qui comprend l'animation – a ainsi quasiment été multiplié par dix, passant de 200 à un peu moins de 2 000 (*figure 4*). Ce développement, à l'ère de l'uberisation, s'opère grâce à de nouvelles formes d'organisation du travail. Les salariés qui deviennent micro-entrepreneurs bénéficient des avantages financiers que présente cette forme juridique : le micro-entrepreneur est exonéré d'une partie des charges sociales dans les trois premières années d'exercice. Les structures faisant appel à eux sont désormais exemptées de cotisations sociales : elles abaissent ainsi le coût de leurs prestations. Elles le font aussi en négociant le prix des prestations par la mise en concurrence des micro-entrepreneurs entre eux. Cela était impossible lorsque l'activité était salariée au sein de la structure.

De nombreux postes dans les agglomérations, une offre importante dans les massifs du Jura et du Morvan au regard de la population

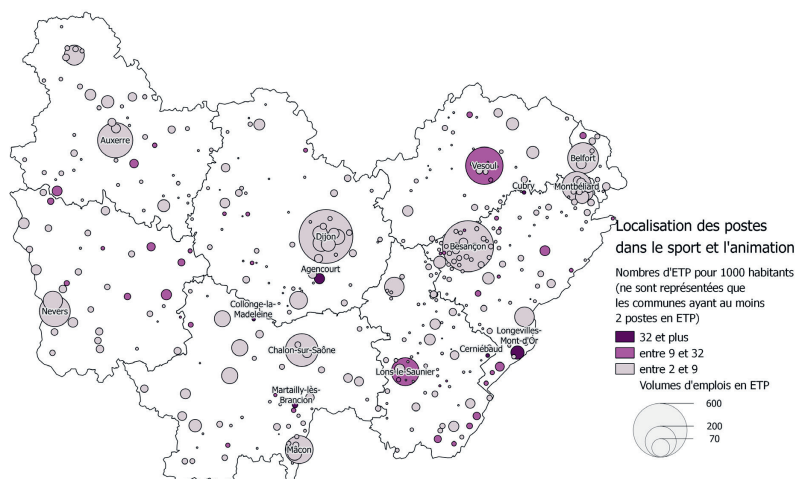
Les métiers du sport ou de l'animation, activités liées à la présence humaine, se concentrent souvent dans les zones les plus peuplées. Près d'un quart des équivalents temps pleins (ETP) de la région sont exercés sur Dijon Métropole ou dans le Grand Besançon, avec une offre de 3,6 ETP pour mille habitants, quand la moyenne régionale n'est que de 2,4 ETP pour mille habitants.

Ces métiers sont également plus présents dans les zones rurales touristiques, comme dans l'intercommunalité des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (5 ETP pour mille habitants) ou dans le Morvan.

Lons-le-Saunier, préfecture du Jura, compte 6 ETP pour mille habitants.

À Vesoul, préfecture de Haute-Saône, le sport animation atteint même une concentration de 10 ETP pour mille habitants.

Répartition des postes ETP du sport et de l'animation au lieu de travail en Bourgogne-Franche-Comté, en 2015



Source : Insee, DADS 2015, fichier postes au lieu de travail

L'animation, un métier soumis en France à une forte reconversion

Le turn-over observé en Bourgogne-Franche-Comté sur un an (2014-2015) se vérifie sur cinq ans au niveau national (2010-2015) en suivant une cohorte représentative de salariés de France métropolitaine dont l'activité principale est dans l'animation en 2010 et qui restent en activité sur toute la période 2010 à 2015. Déjà au bout d'un an, ils ne sont plus que six sur dix à travailler principalement dans l'animation. Après cinq ans, ils ne sont plus que trois sur dix.

Parmi les sept sur dix qui ont changé d'activité principale de 2010 à 2015, l'éventail des nouveaux postes occupés est large, dont beaucoup ne requièrent pas de qualification supérieure : employés administratifs de la fonction publique (catégories C et assimilés), employés administratifs ou secrétaires dans des entreprises, etc. Près de 7 % de ces personnes se sont réorientées dans le social, et seulement 6 % conservent une activité secondaire dans l'animation.

Ceux qui ont quitté l'animation entre 2010 et 2015 sont généralement plus jeunes (29 ans d'âge moyen) que ceux qui y sont encore en 2015 (37 ans). Ils sont également moins souvent en CDI. Près de la moitié des détenteurs d'un CDI en 2010 restent en effet dans l'animation cinq ans après, contre à peine un quart des salariés disposant d'une forme plus précaire de contrat. Le CDI n'est toutefois pas garant d'une réelle stabilité, puisqu'il ne suffit pas à retenir la majorité des professionnels de l'animation.

Part par année des salariés ayant eu l'animation comme activité principale en 2010 en %

	Animation		Autres métiers	
2010	100			
2011	58(*)	42	4	42
2012	46(**)	4	16	54(***)
2013	36	41	5	59
2014	33	36	3	64
2015	31	33	2	67

Note de lecture : (*) 58 % des salariés dont l'activité principale était dans l'animation en 2010 sont toujours dans cette situation en 2011.

(**) 46 % des salariés dont l'activité principale était dans l'animation en 2010 sont toujours (42 %) ou de nouveau (4 %) dans cette situation en 2012.

(***) 54 % des salariés dont l'activité principale était dans l'animation en 2010 ne sont plus dans cette situation en 2012 (16 % depuis cette année, 38 % depuis plus longtemps)

Champ : ensemble des salariés de France métropolitaine ayant une activité principale dans l'animation en 2010 et ayant été salariés sur toute la période 2010 - 2015, dans l'animation ou non.

Source : Insee, DADS, panel au lieu de travail de 2010 à 2015

Dans l'animation, de nombreuses réorientations professionnelles

Dans l'animation, les conditions d'emploi conduisent les salariés à changer de métier plus souvent que dans d'autres secteurs. Sur les 5 500 salariés de Bourgogne-Franche-Comté ayant une activité principale dans l'animation en 2014, près d'un quart ont une activité principale qui se situe un an plus tard hors sport animation (titularisations dans la fonction publique territoriale, travail dans le commerce ou l'hôtellerie, réorientation vers le social), alors que 19 % des salariés de l'ensemble de la région changent de métier d'une année sur l'autre. Si on ajoute ceux qui n'ont plus du tout d'activité salariée, qu'ils soient devenus chômeurs, micro-entrepreneurs ou repartis en formation, c'est même 37 % des salariés dont l'activité principale était dans l'animation qui changent de situation en une année contre 28 % pour l'ensemble des salariés de la région. Ces réorientations nombreuses se vérifient sur longue période en France métropolitaine (encadré). ■

Sources

Déclarations annuelles de données sociales (2015)

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Les employeurs fournissent annuellement aux administrations fiscales et sociales et pour chaque établissement, des informations relatives à l'établissement et aux salariés : activité, localisation, nombre et caractéristiques des postes salariés, des salariés, montant des rémunérations versées, etc. La DADS est depuis remplacée par la DSN (Déclaration sociale nominative).

Panel DADS de 2010 à 2015

Sondage au 1/12^e issu des DADS qui permet de suivre d'année en année les différents postes occupés par les salariés.

Accoss-Urssaf de 2009 à 2017

Effectifs salariés annuels moyens issus des BFC (bordereaux de cotisations) et de la DSN (Déclaration sociale nominative) depuis sa montée en charge.

Définitions

Le champ étudié regroupe les personnes ayant exercé au cours de l'année 2015 au moins un poste salarié concernant l'une des 3 professions et catégories socioprofessionnelles suivantes : moniteurs et éducateurs sportifs professionnels, directeurs de centres socioculturels et de loisirs, animateurs socioculturels et de loisirs.

Poste salarié : un poste correspond à un salarié dans un établissement.

Poste non annexe : poste salarié dont la rémunération annuelle nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou dont le temps de travail est supérieur à 120 heures réparties sur plus de 30 jours. Un poste qui ne remplit pas ces conditions est appelé **poste annexe**.

Poste principal : poste non annexe le plus rémunérateur dans l'année pour un salarié.

Équivalent temps plein (ETP) : unité de mesure qui rapporte le temps travaillé par chaque salarié à un celui d'un salarié à temps plein. Par exemple, 0,5 ETP correspond à un mi-temps.

Multi-activité : un salarié est considéré comme multi-actif s'il a travaillé pour plus d'un établissement au cours de l'année.

Pour en savoir plus

- « État des lieux des métiers du sport et de l'animation en Bourgogne-Franche-Comté », *DRDJSCS de Bourgogne-Franche-Comté*, août 2017.
- Dumartin S., Mouhali K., « L'emploi dans les métiers du sport et de l'animation : entre instabilité et tremplin », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 75, juin 2019.
- Maillochon A., Neveu-Cheramy L., « Métiers du sport et de l'animation en Bretagne : des emplois qui s'adaptent à une activité irrégulière », *Insee Analyses Bretagne* n° 66, décembre 2017.

